



- Aruba
- Bahamas
- Barbade
- Bélice
- Cuba
- Dominique
- Grenade
- Guyana
- Haiti
- Iles Vierges britanniques
- Iles Vierges américaines
- Jamaïque
- Montserrat
- République Dominicaine
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Sainte Lucie
- Saint-Vincent-et-Grenadines
- Suriname
- Trinité-et-Tobago



GENERAL
LC/CAR/G.285
le 16 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES
Siège sous-régional pour les Caraïbes

COMITE DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION DES CARAIBES

Douzième session
Curaçao, Antilles néerlandaises
4-8 décembre 1989

PLAN A MOYEN TERME 1992-1997



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES
Siège sous-régional pour les Caraïbes



INTRODUCTION

Le Secrétariat a rédigé un document pour soumission au Siège des Nations Unies dans lequel les objectifs et l'orientation générale du programme de travail du Secrétariat du CDCC ont été exposés dans leurs grandes lignes. Les problèmes majeurs à confronter et l'orientation de la contribution du Secrétariat au développement économique et social de la sous-région des Caraïbes durant les six années en question y sont brièvement indiqués.

Les gouvernements étaient priés de faire des observations critiques sur la déclaration générale et d'indiquer toute modification qu'ils jugeraient nécessaire, afin de fournir l'autorité législative requise dans le cadre du processus de planification et budgétisation des programmes des Nations Unies.



PLAN A MOYEN TERME 1992-1997

SOUS-PROGRAMME 16.5: Intégration économique et coopération entre pays des Caraïbes

A. L'Autorité législative

L'autorité législative pour ce sous-programme se trouve dans la résolution 358(XVI) de la Commission par laquelle la création du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) a été approuvée, de même que dans diverses résolutions du CDCC et notamment la résolution 20(IX) - Action future du CDCC (1985).

Objectifs

1. Objectifs du Secrétariat

a) Poursuivre des activités en vue du développement dans les domaines recommandés par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes lors de ses sessions annuelles;

b) Etablir des liens et des mécanismes institutionnels appropriés et élaborer des modalités en liaison avec les gouvernements nationaux ainsi qu'avec les organismes sous-régionaux et internationaux, en vue de la mise en oeuvre de diverses activités de développement;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'analyse, l'évaluation et la diffusion de données et de documentation d'ordre social, économique, démographique, scientifique, technologique, environnemental, commercial et statistique; faciliter l'accès à ces bases de données; et promouvoir leur exploitation par les pays de la sous-région;

d) Encourager la coopération entre pays des Caraïbes d'un côté, et entre les Caraïbes et la plus large région latino-américaine de l'autre côté, dans les domaines du développement économique et social ainsi qu'en ce qui concerne les ressources nationales et l'environnement;

e) S'informer des activités poursuivies par les agences du système des Nations Unies et par d'autres organismes multinationaux afin de déterminer dans quelle mesure les pays membres du CDCC peuvent en tirer profit;

f) Elaborer et promouvoir des politiques et formuler des programmes destinés à réaliser une transformation à long terme des structures des économies des Caraïbes sans provoquer de grandes dislocations sociales;

g) Formuler des politiques destinées à favoriser le développement social des Caraïbes et l'intégration des femmes dans le processus du développement;

h) Favoriser l'utilisation optimisée des ressources disponibles pour le développement socioéconomique des pays;

i) Chercher à intégrer une contribution de la population dans la planification du développement socioéconomique;

j) Encourager l'inclusion de questions relevant de l'environnement dans toute délibération sur le processus du développement de la région.

Tous les objectifs ci-dessus mentionnés représentent une continuation du Plan tel qu'il a déjà été formulé.

2. Indicateurs

Les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs ci-dessus mentionnés figureront dans des publications, études et rapports de réunion rédigés par le Secrétariat du CDCC, Port-of-Spain, ainsi que dans des documents préparés par des missions d'assistance technique effectuées dans les pays de la sous-région.

B. Problèmes confrontés

Depuis 1975, le Siège sous-régional pour les Caraïbes de la CEPALC a servi de Secrétariat au Comité de développement et de coopération des Caraïbes. Il a aidé et continuera à aider les pays membres à diversifier leur économie, accroître leur productivité, s'adapter aux changements rapides s'opérant dans le domaine de la technologie et améliorer les conditions sociales dans lesquelles vivent leur population. Il poursuivra ses efforts pour renforcer son système de documentation afin de combler les lacunes dans les domaines de l'information et de la technologie et de s'assurer que les pays de la sous-région tirent pleinement profit des activités

poursuivies au sein du système des Nations Unies. La CEPALC aidera également ses pays membres à s'adresser aux problèmes relevant de l'environnement de la sous-région et nécessitant une réponse urgente de leur part, et continuera à encourager la participation des femmes dans le processus du développement des pays. De plus, le Secrétariat tentera d'assurer la participation des pays aux mécanismes institutionnels établis pour traiter des problèmes du développement.

C. Stratégie pour la période 1992-1997

1. Résultats escomptés pour la fin de 1991

L'on s'attend à ce que le ralenti de la croissance économique observé dans quelques pays membres du CDCC se poursuive jusqu'à la fin de 1991, tout comme les effets des politiques de transformation structurelle à court terme, dont la portée sociale comprendra de nouveaux problèmes nécessitant une attention particulière. Du reste, et malgré leurs efforts en vue de la diversification économique, les pays continueront à dépendre outre mesure sur l'exportation d'un ou deux produits de base pour gagner des devises, avec la vulnérabilité que cela implique à l'irrégularité plutôt imprévisible des prix de ces produits. Les paiements en vue de réduire la dette nationale resteront problématiques pour quelques pays dans la mesure où cela occasionne une diminution des ressources financières disponibles pour l'investissement dont leur économie a grand besoin. Le rôle important que pourrait jouer le secteur privé, en accord avec le secteur public, dans le processus du développement sera plus largement reconnu et des politiques favorisant ce rôle seront poursuivies dans une mesure beaucoup plus ample qu'auparavant. Les questions touchant à l'environnement retiendront une plus grande attention afin que les gouvernements et les organisations du secteur privé commencent à en tenir compte de façon plus systématique.

2. Stratégie en vue de la réalisation des objectifs

Le Siège sous-régional pour les Caraïbes de la CEPALC continuera à servir de secrétariat pour le Comité de développement et de coopération des Caraïbes et de secrétariat par intérim pour le Conseil des Caraïbes pour la Science et la Technologie.

Les activités suivantes sont du type à entreprendre dans le cadre de l'exécution du Plan:

a) La mise en oeuvre d'activités en vue du développement sur la base d'études des problèmes sociaux et économiques de la sous-région;

b) La publication et la diffusion de données bibliographiques, technologiques, statistiques, sociales et économiques;

c) La formulation et la mise en oeuvre d'activités en vue du développement et relevant de tous les domaines du développement économique et social ainsi que de l'environnement;

d) La promotion d'un accroissement des liens entre activités au sein des pays membres du CDCC de même qu'entre les pays du CDCC et ceux de la plus large région latinoaméricaine et entre organisations s'opérant dans la sous-région;

e) La formulation et la promotion de politiques relevant de la restructuration des économies de la sous-région et des conséquences sociales d'une telle restructuration;

f) La mise en oeuvre de programmes et la formulation de politiques relevant de l'intégration des femmes dans le processus du développement;

g) Une exploitation accrue des réseaux mis en place comme mécanisme du développement;

h) La provision d'une assistance technique aux pays membres y compris des services de conseillers et de formateurs;

i) L'accroissement de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD) et la Coopération économique entre pays en développement (CEPD).

Toutes ces activités seront entreprises en étroite collaboration avec les agences spécialisées des Nations Unies et les organisations sous-régionales et régionales.

